

CONSEIL MUNICIPAL DE DECAZEVILLE

Compte rendu de la séance du 10 mars 2011 à 18 h

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance du 19 janvier 2011.
- Décisions prises en délégation par le Maire
- Comptes administratifs 2010
- Comptes de gestion 2010
- Affectation des résultats de fonctionnement 2010
- Débat d'orientation budgétaire
- Office de l'habitat : garantie d'emprunts
- Acquisition d'immeuble à Fontvernhes
- RD 963 : acquisition de terrain à l'office de l'habitat
- Acquisition d'immeuble rue de la 4^o République
- Dissimulation des réseaux Av Laromiguière, rues E. Nègre et P. Laporte
- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2011 (DETR) Demande de financements
- Personnel :
 - modification du tableau des emplois
 - gratification d'un stagiaire

Présents : Mmes et MM. Jean REUILLES - Joël MAUREL - Brigitte SWOBODA - Lucette ANDRIEU - Jean-Louis CALMETTES - Hélène SOLIS - Florence BOCQUET - Odile TRATAPEL - Michel RIBES – Mireille ALMANZA - Annie GIRVAL – Jean-Paul BOYER - Christian MOURINO - Marcelline FRANCES – Daniel BRAVO - Pascal MAZET - Patricia REGNIER – Claude REY - Jacqueline QUERBES - François MARTY - Christian TIEULIE.

Procurations : Pierre DELAGNES à Jean REUILLES – Laurent TARAYRE à Florence BOCQUET - Alex MALIRAT à Christian MOURINO - Evelyne PORTERO à Pascal MAZET – Odile LAFON à Lucette ANDRIEU – Guy DUMAS à François MARTY – Sonia DIEUDE à Christian TIEULIE.

Secrétaire de séance : Pascal MAZET.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 19 JANVIER 2011

Le compte rendu de la séance du 19 janvier 2011 est adopté à l'unanimité.

DECISIONS PRISES EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Les membres du conseil ont pris acte des décisions prises par le Maire en délégation.

COMPTES ADMINISTRATIFS 2010

Madame Florence BOCQUET présente l'ensemble des comptes administratifs qui se résument comme suit :

BUDGET GENERAL :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	1 312 701.92	58 806.00		297 280.80	1 312 701.92	356 086.80
Opérat°de l'exercice	2 510 434.80	2 234 451.39	6 371 358.25	7 325 009.86	8 881 793.05	9 559 461.25
Totaux	3 823 136.72	2 293 257 .39	6 371 358.25	7 622 290.66	10 194 494.97	9 915 548.05
Résultat de clôture	1 529 879.33			1 250 932.41	278 946.92	
Restes à réaliser	277 020.17	980 000.00			277 020.17	980 000.00
Résultats définitifs	826 899.50			1 250 932.41		424 032.91

Monsieur MARTY remarque que la charge d'impôt est de plus en plus lourde et pénalise notre attractivité. La population continue de baisser et malgré cela les charges de personnel et les charges à caractère général augmentent, ce qui pénalise l'investissement. Pour lui ces comptes sont l'accompagnement du déclin.

Monsieur le Maire constate qu'il y a un certain dynamisme en place mais que c'est difficile d'aller de l'avant. D'autre part en ce qui concerne le personnel il n'y a pas eu d'embauche mais uniquement l'application du statut.

Ce compte administratif est approuvé par 22 voix Pour et 6 abstentions.

RESTAURATION:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		197 997.98		1 238.33		199 236.31
Opérat°de l'exercice	971 365.02	864 823.74	784 869.90	784 758.59	1 756 234.92	1 649 582.33
Totaux	971 365.02	1 062 821.72	784 769.90	785 996.92	1 756 234.92	1 848 818. 64
Résultat de clôture		91 456.70		1 127.02		92 583.72
Restes à réaliser	113 632.96	22 176.26			113 632.96	22 176.26
Résultats définitifs				1127.02		1 127.02

Monsieur TIEULIE souligne que la population diminuant il va être de plus en plus difficile de trouver des clients.

Pour Monsieur MARTY la subvention du budget général n'est pas de 12 000€ mais d'environ 100 000€ car on ne prend pas en compte l'ensemble du personnel.

Ce compte administratif est approuvé par 22 voix Pour et 6 voix Contre.

SERVICE DES EAUX:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		71 865.47		103 523.97		175 389.44
Opérat° de l'exercice	471 622.91	420 225.00	799 333.85	1 070 782.16	1 270 956.76	1 491 007.16
Totaux	471 622.91	492 090.47	799 333.85	1 174 306.13	1 270 956.76	1 666 396.60
Résultat de clôture		20 467.56		374 972.28		395 439.84
Restes à réaliser	128 649.24				128 649.24	
Résultats définitifs	108 181.68			374 972.28		266 790.60

Le compte administratif du service des eaux est approuvé à l'unanimité.

INTERVENTIONS ECONOMIQUES:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				155 357.32		155 357.32
Opérat° de l'exercice	5 948 653.95	6 098 358.32	6 158 394.18	6 068 090.93	12 107 048.13	12 166 449.25
Totaux	5 948 653.95	6 098 358.32	6 158 394.18	6 223 448.25	12 107 048.13	12 321 806.57
Résultat de clôture		149 704.37		65 054.07		214 758.44
Restes à réaliser						
Résultats définitifs		149 704.37		65 054.07		214 758.44

Le compte administratif « Interventions économiques » est approuvé à l'unanimité.

SITES INDUSTRIELS:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	2 924.25			81 352.03	2 924.25	81 352.03
Opérat° de l'exercice	35 249.24	3 000.00	15 838.49	91 743.06	51 087.73	94 743.06
Totaux	38 173.49	3 000.00	15 838.49	173 095.09	54 011.98	176 095.09
Résultat de clôture	35 173.49			157 256.60		122 083.11
Restes à réaliser						
Résultats définitifs	35 173.49			157 256.60		122 083.11

Le compte administratif « Sites industriels » est approuvé à l'unanimité.

RESEAU DE CHALEUR:

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés	5 536.79				5 536.79	
Opérat° de l'exercice	60 403.18	15 000.00	1 060.38	67 129.93	61 463.56	82 129.93
Totaux	65 939.97	15 000.00	1 060.38	67 129.93	67 000.35	82 129.93
Résultat de clôture	50 939.97			66 069.55		15 129.58
Restes à réaliser	5 510.57				5 510.57	
Résultats définitif	56 450.54			66 069.55		9 619.01

Le compte administratif « Réseau de chaleur » est approuvé à l'unanimité.

COMPTES DE GESTION 2010

Après examen des comptes de gestion établis par les services de la Trésorerie, le Conseil Municipal, à l'unanimité **CONSTATE** la concordance générale avec les comptes administratifs de la Mairie en ce qui concerne l'ensemble des budgets (budget général - restauration - interventions économiques - sites industriels - service des eaux - réseau de chaleur)

AFFECTATION DES RESULTATS 2010

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** d'affecter les résultats de l'exercice 2010 comme suit :

BUDGET	Excédent de fonctionnement	AFFECTATION	
		Fonctionnement	Investissement
BUDGET GENERAL	1 250 932,41	250 932,41	1 000 000,00
INTERVENTIONS ECONOMIQUES	65 054,07	65 054,07	0
SITES INDUSTRIELS	157 256,00	122 056,60	35 200,00
SERVICE DES EAUX	374 972,28	264 972,28	110 000,00
RESTAURATION	1 127,02	1 127,02	0
RESEAU DE CHALEUR	66 069,55	9 569,55	56500,00

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2011

Madame BOCQUET ouvre le débat d'orientation budgétaire en indiquant que celui-ci est un moment important de la vie d'une collectivité. C'est l'occasion de définir la stratégie financière et la politique d'investissement de la commune au regard, d'une part, du contexte économique et des nouvelles lois concernant les collectivités locales votées par le parlement, d'autre part de l'analyse financière rétrospective de la commune.

1- Impact du contexte économique et des orientations budgétaires de l'Etat sur les finances communales

⇒ L'environnement économique

En zone euros, avec une croissance estimée à +1.6%, on est loin du rythme d'avant crise (+2.3% entre 1997 et 2007). Le niveau critique des déficits publics contraint les gouvernements à plus de rigueur (ex en France, 92 Milliards de déficit prévisible dans la loi de finances 2011 contre 152 Milliards en 2010 soit 7,7 % du PIB). Selon les critères de Maastricht, tous les pays européens devraient limiter leur déficit public à 3% du PIB (produit intérieur brut mesurant la richesse d'un pays).

En France, les prévisions de croissance du PIB pourraient atteindre +2% en 2011. Plusieurs facteurs pourraient contraindre la croissance en 2011. Les exportations françaises pourraient être freinées par la mise en place de plans d'austérité chez les principaux partenaires économiques tandis que la consommation des ménages ne devrait pas connaître de progression significative. L'inflation (hausse des prix) devrait s'établir à 1.5%.

Dans le bassin de Decazeville, de nombreux foyers sont en situation de précarité:

- Le revenu salarial moyen est faible: 16900 € brut annuel en 2008 contre 18627 € en Midi-Pyrénées
- 349 personnes touchent le RSA, 716 allocataires CAF ont un quotient familial inférieur à 700 € parmi lesquels 299 ont un QF inférieur à 420 € Taux de chômage : 12% en 2007 soit 720 demandeurs d'emploi. En 2009, on enregistre 836 chômeurs.

⇒ Les orientations budgétaires et les dernières lois votées par le Parlement impactant sur les finances communales

Les concours financiers de l'Etat (hors FCTVA) et au premier chef la DGF (dotation globale de fonctionnement) sont gelés pour 4 ans (2011-2014). La DSR et la DSUCS progressent de 6.2% en 2011. Pour les recettes d'investissement, il est prévu une fusion de la DGE et de la DDR en une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dont l'enveloppe sera identique en 2011

Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à 1.02 pour 2011 contre 1.012 en 2010.

La mise en œuvre du Grenelle II de l'environnement implique les collectivités dans le secteur du bâtiment (par exemple, elles sont invitées à engager un programme de rénovation énergétique et devront concevoir à compter de 2010 des bâtiments publics suivant la norme « basse consommation »). Dans le secteur de l'urbanisme, les dispositifs applicables aux SCOT (schéma de cohérence territoriale) doivent désormais intégrer des objectifs de protection des ressources naturelles et les dispositions applicables aux plans locaux d'urbanisme (PLU) devront faire l'objet d'une évaluation environnementale.

La loi sur le handicap pose le principe de "l'accessibilité pour tous" (quelque soit le type de handicap) des locaux d'habitation, des établissements recevant du public, des installations en extérieur ouvertes au public et des lieux de travail. Cette loi aura pour conséquence des surcoûts lors de tous travaux concernant les bâtiments ou les aménagements d'espaces publics avec une échéance impérative pour 2015. A noter que l'observatoire interministériel de l'accessibilité a demandé à chaque collectivité de recenser les démarches d'accessibilité entreprises par leurs services. D'autre part, les communes de 20 agents et plus ont des obligations en matière d'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Concernant la nouvelle loi sur la réforme des collectivités territoriales, elle est sensée renforcer la coopération intercommunale en proposant un nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale qui doit être élaboré avec un pouvoir renforcé du préfet avant le 31 décembre 2011. Cette loi prévoit également de nouveaux outils de mutualisation entre commune et communauté de communes (biens partagés, services communs, mise à disposition de services, transfert de personnels).

2- Analyse financière rétrospective

L'analyse financière de la commune fait apparaître une situation globalement saine avec une maîtrise des dépenses de fonctionnement et un recours à l'emprunt limité pour financer les dépenses d'investissement. Toutefois la commune est confrontée à des contraintes qui pèsent sur les recettes (gel des dotations de l'Etat pour les 4 ans à venir, gel de l'attribution de compensation versée par la communauté de communes) et sur les dépenses (dépenses obligatoires incompressibles comme les dépenses de personnel qui, à effectif constant, augmentent de 3.5% par an, charges de centralité qui pèsent sur la commune de Decazeville, mais dont bénéficient les autres communes limitrophes). La commune connaît par conséquent une baisse significative de son niveau d'épargne qui oblige à mener une politique d'investissement moins ambitieuse afin de ne pas mettre en péril l'équilibre financier de la commune.

3- Politique fiscale et stratégie financière

⇒ Politique fiscale

Depuis l'adhésion à la communauté de communes, la commune de Decazeville maîtrise simplement les taux des taxes ménages. L'objectif visé n'étant pas de faire peser sur les administrés une baisse conséquente des dotations de l'Etat, nous nous engageons à limiter l'augmentation des taux des taxes directes locales.

⇒ Stratégie financière

Budget général

Globalement nous souhaitons continuer à maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant un niveau de service à la population important grâce notamment à la gestion en régie directe (par exemple dans le domaine de la culture et l'animation, la voirie, l'éducation à travers les activités péri-éducatives hors temps scolaire, la maintenance des bâtiments communaux, la gestion des espaces verts).

Budgets annexes

Les 2 budgets les plus importants sont : le budget « restaurant municipal » et le budget « service des eaux ».

Concernant le budget « restaurant municipal » l'objectif est d'équilibrer les dépenses et les recettes afin de limiter les prélèvements sur le budget général pour équilibrer ce budget. Pour arriver à cet équilibre, il convient de mener une politique de communication pour augmenter le nombre de repas vendus en parallèle d'une gestion plus efficiente du service.

Parallèlement la commune a adhéré à l'association soli'terre qui est composée de 6 communes aveyronnaises qui s'inscrivent dans une triple démarche (environnementale, territoriale et pédagogique) visant à servir dans leurs cuisines centrales respectives des repas de qualité issus des circuits courts et des produits issus de l'agriculture raisonnée et biologique.

S'agissant du service des eaux ce budget s'autofinance depuis l'entrée de la commune d'Aubin en 2007. L'autofinancement dégagé chaque année permettra de faire face aux dépenses d'investissements lourds qui peuvent survenir pour entretenir ou renouveler les stations de pompage.

Soutien financier au CCAS et aux associations culturelles, sportives et caritatives

Par la subvention de la commune apportée au CCAS, et aux différentes associations de la ville, la commune contribue au maintien du lien social entre les personnes et apporte des aides directes aux personnes les plus en difficulté (banque alimentaire, aides d'urgence). Cette action de soutien envers les initiatives locales (soutien aux associations qui fonctionnent en majorité avec des bénévoles) est essentielle et sera maintenue dans les années à venir.

Politique d'investissement

Il apparaît nécessaire de maintenir un niveau minimum de dépenses d'investissement afin de réinjecter de l'argent public vers les entreprises locales.

Parmi les projets qui verront le jour en 2011, nous pouvons citer le lancement de l'étude pour l'aménagement de la rue Cayrade, la réalisation d'un skate_park aux abords du city-stade, la construction de l'EPADH à Bellevue, et la commune s'interroge sur la reconstruction du gymnase du lycée. Compte-tenu du caractère communautaire de sa destination il apparaît difficile d'augmenter la dette communale pour un projet d'envergure communautaire. Toutefois un permis de construire est en cours de dépôt et la commune instruit le dossier pour le réaliser avec le meilleur financement possible. Le dernier chantier à mettre en oeuvre concerne la rénovation de la chaufferie du réseau de chaleur en alimentation bois.

En conclusion Madame BOCQUET rappelle que la capacité de la commune à maintenir un niveau d'investissement réaliste doit passer toujours par une bonne maîtrise des charges courantes et par l'utilisation de modes de gestion plus variés : mutualisation des services, gestion patrimoniale, économies d'énergie dans les bâtiments communaux et les espaces publics, développement des travaux d'entretien des bâtiments en régie directe.

Monsieur le Maire précise que % seulement des élèves du lycée sont decazeillois et % des communes de la communauté de communes; de ce fait il envisage de stopper le dossier de construction d'un nouveau gymnase car il ne veut pas impacter la dette avec un tel projet.

Il envisage d'augmenter les impôts du taux de l'inflation soit environ 1,5%.

Monsieur TIEULIE est d'accord sur les problèmes de centralité et notamment le gymnase.

Il note un constat d'impuissance et un manque de stratégie corrective pour apporter une réponse aux decazeillois.

Il s'élève contre le gaspillage des deniers publics au niveau de la communauté de communes qui pratique une politique de guichet et non de projets communautaires (entrée de Cransac, place de Firmi...)

D'autre part il faut, à moyen terme, adapter le personnel à la capacité de la commune. Il faut avoir le courage politique de revenir à partir de l'audit à un taux de personnel qui permettrait d'investir.

Monsieur MARTY constate la misère sur la politique d'investissement. Rien n'a été prévu pour l'attractivité des jeunes populations ; c'est un déclin homéopathique.

Au niveau de la communauté de communes il a été choqué par l'investissement des 5 médiathèques.

Madame REY repose le problème du gymnase qui est vétuste et pour lequel les études se sont multipliées.

Monsieur le Maire confirme qu'il ne le financera pas.

GARANTIES D'EMPRUNTS DE L' OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE DECAZEVILLE

Monsieur le Maire propose de garantir les emprunts suivants auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations :

- **Objet : Cité de Fontvernhes : amélioration des 60 logements**
Montant : 780 000 €
Durée : 20 ans
Taux d'intérêt actuel annuel : 2,35 %

- **Objet : Acquisition, amélioration de 4 logements 13 rue Maruéjols**
 - Emprunt « PLUS » 3 logements
Montant : 220 000 €
Durée : 40 ans
Taux d'intérêt actuel annuel : 2,60 %

 - Emprunt « PLUS FONCIER » 4 logements
Montant : 100 000 €
Durée : 50 ans
Taux d'intérêt actuel annuel : 2,60 %

 - Emprunt « PLAI » 1 logement
Montant : 75 000 €
Durée : 40 ans
Taux d'intérêt actuel annuel : 1,80 %

Le conseil approuve ces garanties par 22 voix Pour et 6 abstentions.

ACQUISITION D'IMMEUBLE AUX CONSORTS VERMANDE - AVENUE P. RAMADIER

Dans le cadre de l'aménagement du quartier de Fontvernhes il convient d'acquérir un immeuble situé 2, 4, 6 et 8 Avenue Paul Ramadier, cadastré section AT n° 215, 216, 217 et 218 pour une superficie totale de 2 263 m².

Cet immeuble appartient aux consorts VERMANDE qui acceptent de le vendre pour un montant de 74 900 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Donne son accord** pour acquérir ce bien au prix de 74 900 €
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte.

ACQUISITION DE TERRAIN A L'OFFICE DE L'HABITAT DANS LE CADRE DE L'AMENAGEMENT DE LA RN 963

Dans le cadre de l'aménagement de la RD 963 il convient d'acquérir une parcelle de terrain, section AH n°342, d'une superficie de 148 m² (Anciennement Envol), appartenant à l'office de l'habitat qui accepte de le céder pour 1 €. Ce terrain permettra aux usagers de l'avenue Laromiguière d'effectuer des demi tours et facilitera la création de 4 places de stationnement et l'accès aux parcelles riveraines.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Donne son accord** pour acquérir ce bien au prix de 1 €
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte.

ACQUISITION D'IMMEUBLE AUX CONSORTS GINESTET – Rue de la 4° République

Monsieur le Maire rappelle que Mesdames Mauricette GINESTET-SEGOND et Georgette GINESTET-SID sont propriétaires d'un immeuble vétuste situé 3 rue de la 4° République qu'elles ont accepté de vendre à la Mairie pour l'euro symbolique en 2002.

Par délibération du 22 juillet 2003 le conseil municipal a donné son accord pour acquérir l'immeuble 405 € (remboursement des taxes) afin de le démolir.

Elles ont ensuite refusé de signer l'acte.

En 2004 elles acceptent la vente mais pour un montant de 7 622,45 € (50 000 F); la mairie refuse, se basant sur les accords et la délibération de 2003.

En septembre 2009 elles adressent par écrit une proposition de vente à 14 500 €.

En janvier 2011 elles adressent une nouvelle proposition à 15 000 €.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de s'en tenir aux termes de la délibération du 22 juillet 2003 et de refuser la nouvelle proposition.

DISSIMULATION DES RESEAUX ELCTRIQUES ET TELEPHONIQUES Av Laromiguière, Rues P. Laporte et E. Nègre :

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Laromiguière (RD 963) et des rues Prosper Laporte et Emile Nègre il semble opportun de traiter l'amélioration esthétique des réseaux électriques et téléphoniques. Pour cela la Mairie a saisi le SIEDA, maître d'ouvrage des travaux d'électricité en matière d'environnement sur la commune.

Ne s'agissant pas de renforcement de réseau mais d'opération purement esthétique la participation de la mairie est nécessaire.

Il est proposé au conseil d'approuver ces projets et les financements correspondants, sachant que la participation communale sera prise sur la participation du SIEDA qui figure dans la convention de partenariat (140 000 € par an pendant 3 ans)

Avenue Laromiguière :

- Dissimulation des réseaux : 158 735,75 € HT
- Participation de la commune 30% : 47 626,13 €
- Travaux de génie civil : 12 010,54 € TTC
- Participation de la commune 50% du TTC: 6 000,27 €

Rue Prosper Laporte :

- Dissimulation des réseaux : 132 584,46 € HT
- Participation de la commune 30% : 39 775,34 €
- Travaux de génie civil : 15 429,74 € TTC
- Participation de la commune 50% du TTC: 7 714,87 €

Rue Emile Nègre :

- Dissimulation des réseaux : 149 288,21 € HT
- Participation de la commune 30% : 44 786,46 €
- Travaux de génie civil : 7 481,88 € TTC
- Participation de la commune 50% du TTC: 3 740,94 €

**MISE EN SECURITE DU PREAU DE L'ECOLE F. FABIE : DEMANDE DE SUBVENTION
(D.E.T.R.)**

Monsieur le Maire informe que la toiture du préau de l'école François Fabié s'est désolidarisée du bâtiment principal et menace de s'écrouler. Un périmètre de sécurité a été mis en place mais depuis ce moment là l'école ne dispose plus de préau.

Le montant de la démolition et de la reconstruction s'élève à 25 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Sollicite une aide de 20% dans le cadre de le Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux)

**AMENAGEMENT D'UN ESPACE DE LOISIRS AU SAILHENC: DEMANDE DE
SUBVENTIONS**

L'espace qui entoure le groupe scolaire du Sailhenc est devenu un lieu de rencontre pour la population du quartier, toutes générations confondues. Une aire de jeux multisports qui connaît une fréquentation très importante, a été construite mais il est souhaitable de poursuivre l'aménagement.

Le projet est évalué à 200 000 € HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le projet
- Adopte le plan de financement suivant :
 - DETR.....20% 40 000 €
 - Région.....20% 40 000 €
 - Département.....20% 40 000 €
 - Participation communale....40% 80 000 €
- Sollicite l'attribution des aides correspondantes

PERSONNEL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Monsieur le Maire propose, suite aux propositions d'avancements faites au centre de gestion de modifier le tableau des emplois comme suit à compter du 1^o avril 2011:

- Transformation d'un poste d'ingénieur en ingénieur principal
- Transformation d'un poste d'adjoint administratif principal 2^o classe en adjoint administratif principal 1^o classe
- Transformation de 2 postes d'adjoint technique principal 2^o classe en adjoint technique principal 1^o classe.

D'autre part, pour assurer la charge de travail dans les gymnases et les écoles il propose de modifier la durée hebdomadaire de travail de 2 emplois d'adjoint technique 2^o classe comme suit à compter du 1^o mai 2011:

- De 33h à 35h pour l'un
- De 30h à 35h pour l'autre

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité approuve ces propositions

PERSONNEL : GRATIFICATION D'UN STAGIAIRE

Monsieur le Maire informe qu'un étudiant souhaite effectuer un stage de 6 mois au service culturel.

Il propose d'accepter d'accueillir ce stagiaire et de fixer la gratification, conformément aux textes, à 12,5% du plafond horaire de la sécurité sociale.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

Séance levée à 20h 30.